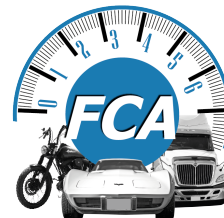


Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	LAMRI Samir
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	026D1045 <i>Lamri Samir</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	CONTROL'26 21 rue driss chraibi 26400 - CREST
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S026Z101
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	16/10/2025
AUDITEUR TECHNIQUE	BEATRICE TABURIAUX <i>Beatrice Taburiaux</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	2	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

Relecture les nouvelles IT et l'arrêté pour la copie des documents à conserver
Effectuer le traitement qualité de cet audit

DECISION : FAVORABLE

PROCHAIN AUDIT AVANT LE :

16/10/2027

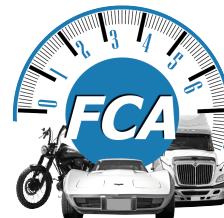
Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : LAMRI Samir

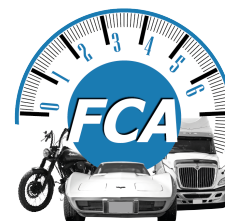


VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : BE-984-SM Catégorie de véhicule : M1 Energie : GO
Date de mise en circulation : 10/01/2007 N° PV : 25045490

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25045091	10/07/2025	RAS
25045095	11/07/2025	RAS
25045121	16/07/2025	FONCTION 1 - Équipements de freinage - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique
25045130	17/07/2025	RAS
25045142	18/07/2025	RAS
25045154	19/07/2025	RAS
25045280	03/09/2025	RAS
25045294	04/09/2025	RAS
25045346	10/09/2025	Absence d'archivage de justificatif attendu (Ex : copie du rapport de CTP défavorable externe)
25045359	11/09/2025	RAS

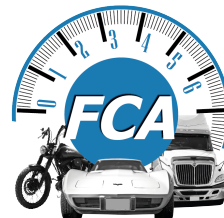


RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
Généralités	1.1.1.8. - Absence d'archivage de justificatif attendu (Ex : copie du rapport de CTP défavorable externe) ➤ Document d'identification : Absence de copie sur le document autre (CI barré).	NON CONFORMITÉ
CONTENU DES PROCES VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage 1.2.1.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique ➤ 1.2.2. Efficacité du frein de service : L'étude des PV démontre un non respect de la méthodologie de contrôle	NON CONFORMITÉ
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : LAMRI Samir



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

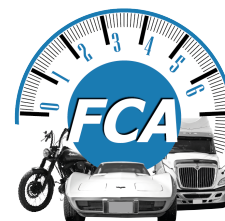
	FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
	FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

GÉNÉRALITÉS		CONFORME
Préparation		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : LAMRI Samir



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
	Fonction 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	
	Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
	Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	
MODALITES FINALES		CONFORME

L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.